



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
Enseignement secondaire II
Centre de formation professionnelle - Construction



MATURITÉ PROFESSIONNELLE TASV / MP1 TASV

Technique, Architecture & Sciences de la Vie

DISPOSITIONS GÉNÉRALES POUR LES EXAMENS DE MATURITÉ PROFESSIONNELLE

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION / PRÉAMBULE	3
2. CADRE LÉGAL / RÉGLEMENTAIRE	3
3. FORME ET ORGANISATION DES EXAMENS MP	4
3.1 Branches fondamentales	4
Français (toutes filières MP)	4
Mathématiques fondamentales MP TASV	5
Allemand / Italien et Anglais	5
3.2 Branches spécifiques – Filière MP TASV	7
Mathématiques & sciences naturelles (physique et chimie)	7
3.3 Interdisciplinarité : TIB et TIP	8
4. ÉVALUATION	9
4.1 Examens et session d'examens	9
Nature et forme des examens	9
4.2 Conditions de promotion	9
4.3 Calcul des notes d'école, d'examen et de branche	10
Notes d'école	10
Notes d'examen	10
Notes de branche et moyenne de maturité professionnelle	10
4.4 Conditions d'obtention du titre et certificat de maturité professionnelle	11
4.5 Échec et répétition	11
4.6 Voies de droit	12
4.7 Dispenses	12
5. BASES RÉGLEMENTAIRES	13
Ordonnance sur la maturité professionnelle (OMPr, RS 412.103.1)	13
Règlement de l'enseignement secondaire II et tertiaire B (REST, C 1 10.31)	13
5.1 Relevé et calcul des notes	14

1. Introduction / Préambule

Les dispositions suivantes s'appliquent aux examens cantonaux de maturité professionnelle MP1 (intra-CFC) et MP2 (post-CFC) des formations plein-temps et duales des filières :

- MP Arts visuels et arts appliqués (MP Arts) au CFP Arts (MP1) et à l'EC Nicolas-Bouvier (MP2) ;
- MP Nature paysage et alimentation (MP NPA) au CFPne (MP1) et à l'EC Nicolas-Bouvier (MP2) ;
- MP Santé et social (MP S2) au CFP So (MP1) à l'EC Nicolas-Bouvier (MP2) ;
- MP Technique, architecture et sciences de la vie (MP TASV) au CFPC (MP1), au CFPT (MP1) et à l'EC Nicolas-Bouvier (MP2) ;
- MP Économie et service, type service à l'EC Nicolas-Bouvier (MP2) ;
- MP Économie et service, type économie à l'ECCG Aimée-Stitelmann (MP1 et MP2), au CEC André-Chavanne (MP1 et MP2), à l'EC Nicolas-Bouvier (MP1 et MP2) et à l'EC Raymond-Uldry (MP1 et MP2).

Dans les filières multilingues, les examens ou parties d'examens sont réalisés dans la langue d'enseignement.

2. Cadre légal / réglementaire

Cadre fédéral	Loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr , RS 412.10)
	Ordonnance sur la formation professionnelle (OFPr , RS 412.101)
	Ordonnance sur la maturité professionnelle fédérale (OMPr , 412.103.1)
	Ordonnances de formation professionnelle CFC par métier (OrFo)
Cadre cantonal	Loi sur la formation professionnelle (LFP , C 2 05)
	Règlement d'application de la loi sur la formation professionnelle (RFP , C 2 05.01)
	Règlement de l'enseignement secondaire et tertiaire B (REST , C 1 10.31)
	Règlement relatif à la maturité professionnelle (RMatuPro , C 1 10.74)
	Règlements des CFP (RCFP, C 1 10.50 à C 1 10.58)
	Directive Travail interdisciplinaire en maturité professionnelle (D-DGESII-SEC. 01.04)
Plans d'études	Plan d'études cadre pour la maturité professionnelle (PEC MP , 2012)
	Plan d'études romand – Maturité professionnelle (PER-MP , 2014)
	Plans d'études cantonal de maturité professionnelle par filière MP (PEc MP GE)
	Guides méthodiques du TIP par CFP

Les liens vers les textes de références sont donnés dans le texte.

3. Forme et organisation des examens MP

Les examens de maturité professionnels sont régis par les art. 19 à 28 de l'OMPr.

La forme et la durée des examens sont définies par le plan d'études cadre fédéral de la maturité professionnelle (PEC MP du 18 décembre 2012).

La structure de plusieurs examens est décrite par des référentiels d'évaluation romands de la CMP-CLPO ou, pour les examens de langue étrangère, par les critères du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR, niveau B1 ou B2).

3.1 Branches fondamentales

Français (toutes filières MP)

ÉCRIT	
Forme	rédaction argumentative portant sur un des quatre sujets proposés : <ul style="list-style-type: none"> • introduction, développement, conclusion – 500 mots au minimum
Durée	150 minutes
Matériel	dictionnaire monolingue (de langue française)

ORAL	
Forme	analyse d'un extrait non travaillé en classe, tiré d'une des trois œuvres retenues pour l'examen, appartenant à des genres différents (roman, théâtre, poésie) et selon la liste donnée au 2 ^e semestre (début mars)
Durée	20 minutes, avec un temps de préparation au préalable de 40 minutes
Matériel	ouvrages personnels raisonnablement annotés selon les indications usuelles et dictionnaire disponible dans la salle

- L'examen oral de français dure 20 minutes pour les candidats. Un temps préalable de 40 minutes est accordé aux candidats pour la préparation de leur prestation.
- Pour l'examen oral de français, les candidats tirent au sort un extrait non travaillé en classe. Les candidats ne sont pas autorisés à tirer un second extrait.
- Pour l'examen oral de français, les candidats qui ont pris des notes pendant le temps de préparation ont le droit de s'en servir pendant l'interrogation ; seul le papier qui est remis par les enseignants à cet effet peut être utilisé.

Mathématiques fondamentales MP TASV

ÉCRIT	
Forme	résolution de problèmes sur les cinq sujets suivants : <ul style="list-style-type: none"> • arithmétique et algèbre • équations • fonctions • géométrie et trigonométrie • statistiques
Durée	150 minutes (2 x 75') <ul style="list-style-type: none"> • partie 1 sans calculatrice et sans moyen auxiliaire (75 minutes) • partie 2 avec calculatrice et formulaire (75 minutes)
Matériel	formulaire fourni avec l'examen calculatrice sans CAS et sans fonctions graphiques

Allemand / Italien et Anglais

Deux examens, un écrit et un oral, ont lieu dans les langues.

Examen écrit

COMPRÉHENSION ÉCRITE ET PRODUCTION ÉCRITE	
Forme	compréhension écrite proposant des textes de thématiques différentes et de longueur différente, à chaque texte correspond un exercice spécifique production écrite demandant la rédaction de deux textes de genres différents, de thématiques différentes et d'une longueur totale d'environ 300 mots
Durée	120 minutes
Matériel	aucun

Examen oral

COMPRÉHENSION ORALE	
Forme	compréhension orale proposant deux à trois enregistrements de textes de genres différents (monologue, dialogue, ...), de thématiques différentes et de longueur différente (bande-son de 20 à 25 minutes)
Durée	durée organisationnelle de 30 minutes
Matériel	aucun

PRODUCTION ORALE	
Forme	l'examen est constitué de 3 parties : <ul style="list-style-type: none"> • échange avec les examinateurs/trices sur des thèmes familiers • développement d'un sujet en lien avec un thème général ou spécifique (domaine de professionnalisation) (une ou plusieurs images) • discussion entre pairs sur un thème général / familial, une image ou une situation à résoudre
Durée	20 minutes pour un binôme, pas de temps de préparation
Matériel	aucun

- L'examen oral est organisé de façon à faire passer simultanément deux candidats. La prestation des candidats est évaluée de manière différenciée.
- La compréhension orale se déroule la même demi-journée que l'examen écrit.
- Une candidate ou un candidat du groupe tire une question au sort parmi une série de questions préparées par le groupe de rédaction.
La candidate ou le candidat n'est pas autorisé·e à tirer une seconde question.
- Les groupes sont tirés au sort en présence d'une personne neutre autre que les enseignants en charge de la classe.

La prestation de chaque candidat est évaluée de manière différenciée. Le corps enseignant et les experts évaluent ensemble les deux candidats.

Une attestation cantonale de niveau CECR B1 sera délivrée par la Direction générale aux élèves qui obtiennent le seuil de suffisance dans les 4 domaines suivants : compréhension orale, compréhension écrite, expression orale, expression écrite.

3.2 Branches spécifiques – Filière MP TASV

Mathématiques & sciences naturelles (physique et chimie)

Mathématiques spécifiques

ÉCRIT	
Forme	résolution de problèmes sur les 4 sujets suivants : <ul style="list-style-type: none"> • arithmétique/algèbre • équations • fonctions • géométrie
Durée	2 x 90 minutes <ul style="list-style-type: none"> • partie 1 sans calculatrice ni formulaire (90 minutes) 25 minutes de pause entre les deux parties <ul style="list-style-type: none"> • partie 2 avec calculatrice et formulaire (90 minutes)
Matériel	seulement pour la 2 ^e partie formulaire et table CRM fournis avec l'examen calculatrice sans CAS et fonctions graphiques

Sciences naturelles

ÉCRIT	
Forme	questions portant sur les domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"> • physique mécanique, chaleur, électricité, ondes • chimie structure de la matière, chimie minérale, oxydoréduction et chimie quantitative
Durée	120 minutes les deux parties sont distribuées en début d'examen Chaque élève gère son temps à sa convenance. Voici, à titre indicatif, la durée prévue par discipline : <ul style="list-style-type: none"> • physique 80 minutes • chimie 40 minutes
Matériel	recueil de formules fourni avec l'examen calculatrice sans CAS et sans fonctions graphiques

3.3 Interdisciplinarité : TIB et TIP

L'interdisciplinarité vise à développer et exercer les compétences transdisciplinaires. Environ dix pourcent du temps d'enseignement de toutes les branches est consacré à l'interdisciplinarité.

TIB

Le travail d'interdisciplinarité dans les branches (TIB) prépare au Travail d'interdisciplinarité centré sur le projet (TIP). Durant la formation, 2 prestations sont évaluées sur 2 semestres différents. Les thèmes et modalités d'organisation des TIB sont spécifiques aux CFP et sont communiquées aux élèves.

La note de TIB est calculée par la moyenne pondérée des prestations des TIB, elle tient lieu de note d'école pour l'interdisciplinarité. Ces notes ne sont prises en compte ni dans la moyenne semestrielle ni pour la promotion.

TIP

Le TIP est réalisé sur le ou les deux derniers semestres d'enseignement et se rapporte au monde professionnel et à au moins deux branches d'enseignement menant à la maturité professionnelle.

Son élaboration est décrite par un guide méthodique et est accompagnée par un enseignant. Elle conduit à un travail écrit ou à une production créative ou technique et à une présentation orale. Le processus d'élaboration est également évalué. La note du TIP tient lieu de note d'examen d'interdisciplinarité.

4. Évaluation

4.1 Examens et session d'examens

Nature et forme des examens

La nature, la forme et la durée des **examens** sont définis dans le plan d'études cadre de MP.

Le champ des évaluations couvre les différentes compétences des domaines de formation et peut être précisé par les référentiels d'évaluation romand.

Les examens finaux ont lieu au terme du cursus de formation. Trois branches au maximum peuvent faire l'objet d'un examen avant terme.

Le **calendrier** des examens est également déterminé et communiqué avant la session. Le barème des évaluations appliqué est le barème fédéral 5+1 (cf. ci-dessous). La note des examens est arrondie à la $\frac{1}{2}$.

Les **absences** aux examens finaux doivent être justifiées par un certificat médical ou une attestation officielle présenté à la direction de l'école dès le retour. Dans le cas d'une justification validée par la direction de l'école, l'examen peut être rattrapé. Le rattrapage est organisé par l'établissement en coordination avec la DGESII. En cas d'absence de justification ou de justification non validée, la note minimale (1,0) est attribuée à l'examen.

Les **retards** à l'examen sont gérés par le CFP.

Toute **fraude** ou tentative de fraude ou plagiat peuvent conduire de l'annulation de l'examen à l'annulation de la session d'examen / ou l'échec au titre (art. 28 REST).

L'application des **mesures** pour élèves à besoins spécifiques est définie au préalable. Les modalités d'organisation sont précisées par la direction de l'établissement.

4.2 Conditions de promotion

Les conditions de promotions en maturité professionnelle sont définies à l'art. 17 de l'OMPr.

La promotion a lieu si :

- a. la note globale est égale ou supérieure à 4 ;
- b. la somme des écarts entre les notes insuffisantes et la note 4 est inférieure ou égale à 2 ; et
- c. deux notes au maximum sont inférieures à 4.

La promotion en MP est semestrielle.

Seules les branches enseignées au semestre sont prises en compte. L'interdisciplinarité (TIB et TIP) ne sont pas prises en considération ni dans la moyenne générale ni pour la promotion semestrielle.

Les notes obtenues aux examens anticipés ne comptent pas dans le calcul de la promotion.

En cas de non promotion, une dérogation peut être accordée une seule fois durant le cursus de formation en MP1. (art.17 OMPr).

4.3 Calcul des notes d'école, d'examen et de branche

Le calcul des notes d'examen, des notes d'école, des notes de branche et de la note de maturité est décrit par l'art. 24 de l'OMPr.

Notes d'école

La note d'école de chaque branche MP est calculée comme la moyenne arithmétique à la 1/2 des notes semestrielles de la branche concernée sur l'ensemble des différents semestres d'enseignement de la branche.

Les notes semestrielles des branches composites (sciences naturelles, sciences sociales, économie et droit, ...) ne donnent lieu qu'à une seule moyenne.

Notes d'examen

Les examens finaux portent sur les quatre branches fondamentales et sur les deux branches spécifiques (art. 21 OMPr).

Le barème fédéral 5+1 est appliqué pour le calcul des notes d'examen :

$$\text{note} = 5 \cdot \frac{\text{points obtenus}}{\text{total des points}} + 1$$

Les notes d'examens sont calculées, soit sur le total des points, soit comme moyenne des différentes parties d'examen et sont arrondies à la 1/2.

Dans le cas des examens écrits et oraux, la note d'examen est constituée par la moyenne à la 1/2 de l'écrit et de l'oral.

La note d'examen est attribuée par l'enseignant évaluateur et par son juré/expert.

Notes de branche et moyenne de maturité professionnelle

La note de branche des branches fondamentales et spécifiques est calculée comme la moyenne arithmétique à la 1/2 entre la note d'école et la note d'examen.

La note de branches des branches complémentaires est donnée par leur note d'école.

La note d'interdisciplinarité est calculée comme la moyenne à la 1/2 entre la note d'école (TIB) et la note d'examen (TIP).

La moyenne globale de maturité est calculée comme la moyenne au 1/10 des branches de MP, y compris l'interdisciplinarité.

4.4 Conditions d'obtention du titre et certificat de maturité professionnelle

Les conditions d'obtention du titre sont similaires aux conditions de promotion :

- a. la note globale est égale ou supérieure à 4 ;
- b. la somme des écarts entre les notes insuffisantes et la note 4 est inférieure ou égale à 2 ; et
- c. deux notes au maximum sont inférieures à 4.

La délivrance du Certificat de MP est conditionnée à l'obtention d'un CFC. Ainsi, en cas d'échec au CFC, votre Certificat de MP sera mis de côté et vous sera remis une fois votre CFC réussi.

Le certificat mentionne la filière MP et, le cas échéant, la formation bilingue.

Un relevé de notes des branches MP accompagne le Certificat et mentionne le titre du TIP.

4.5 Échec et répétition

En cas d'échec aux examens la répétition de l'examen n'est possible qu'une fois et seules les branches insuffisantes doivent être présentées.

Les modalités de répétition sont régies par l'art. 26 de l'OMPr et gérées par la direction de l'établissement et la DGESII :

- 1 La personne qui échoue à l'examen de maturité professionnelle peut se représenter une fois.
- 2 Seules les branches dont la note était insuffisante la première fois que l'examen a été passé font l'objet d'un nouvel examen.
- 3 Lorsque l'examen doit être répété dans des branches des domaines fondamental et spécifique, seule compte la note d'examen; la note d'école n'est pas prise en compte.
- 4 Lorsque l'examen doit être répété dans des branches du domaine complémentaire, un examen doit être passé. Seule la note d'examen compte.
- 5 Si la note du travail interdisciplinaire est insuffisante, les règles suivantes s'appliquent à la répétition :

- a. le travail interdisciplinaire centré sur un projet doit être remanié s'il est jugé insuffisant ;
 - b. le travail interdisciplinaire doit faire l'objet d'un examen oral si la note d'école est insuffisante ;
 - c. la note d'école est prise en compte si elle est suffisante.
- 6 Si une personne suit l'enseignement pendant au moins deux semestres en vue de se représenter à l'examen, seules les nouvelles notes d'école comptent pour le calcul des notes.

Un élève insuffisant en sciences naturelles (par exemple) devra refaire la physique ET la chimie, même si l'une ou l'autre de ces deux branches est suffisante.

Idem pour Économie et Droit.

4.6 Voies de droit

Les décisions d'une direction d'établissement peuvent faire l'objet d'un recours à la direction générale de l'enseignement secondaire II dans un délai de 30 jours.

Les voies de droit sont décrites dans les art. 39 et 40 du règlement de l'enseignement secondaire II et tertiaire B (REST, C 1 10.31).

4.7 Dispenses

Les élèves au bénéfice d'un diplôme de langue reconnu par la confédération (SEFRI) peuvent être dispensés de la branche. La dispense peut être complète ou l'élève peut suivre les cours pour maintenir son niveau et acquérir une note d'école. Dans ce dernier cas la note d'examen est convertie depuis les résultats du diplôme de langue.

Les dispenses dans les autres branches doivent faire l'objet d'une demande à la direction du CFP et sont traitées selon les dispositions de la Commission de transferts de l'ESII.

5. BASES RÉGLEMENTAIRES

Ordonnance sur la maturité professionnelle (OMPr, RS 412.103.1)

- Art.11 - Travail interdisciplinaire
- Art.15 - Prise en compte des acquis (dispenses) et art.23 Reconnaissance diplômes de langue
- Art.17 - Promotion (et promotion provisoire)
- Art.24 - Calcul des notes
- Art.25 - Critères de réussite
- Art.26 et 27 - Echec à l'examen et répétition

Règlement de l'enseignement secondaire II et tertiaire B (REST, C 1 10.31)

- Art.5 - Elèves à besoins éducatifs spécifiques
- Art.27 - Evaluation
- Art.27 - Fraude et plagiat
- Art.30 - Promotion par dérogation
- Art.37 - Non obtention d'un titre
- Art.39 et 40 - Voies de droit
- Art.42 et 43 - Absences
- Art.46. - Ponctualité

5.1 Relevé et calcul des notes

Filière en 8 semestres

Calcul des notes

MP TASV

Disciplines	Note d'école		Examens		Note de branche	Note globale (moyenne finale)																												
	moyennes de chaque semestre	moyennes intermédiaires	oraux (préparation et en minutes)	écrits (en minutes)																														
Domaine fondamental																																		
Français	8 moyennes	X	40 + 20	écrit + oral 2	$\frac{\text{note école} + \text{note examen}}{2}$	notes finales 9																												
Allemand / Italien	4 moyennes	X	20 + 20 par 2	écrit + oral 2	$\frac{\text{note école} + \text{note examen}}{2}$																													
Anglais	6 moyennes	X	20 + 20 par 2	écrit + oral 2	$\frac{\text{note école} + \text{note examen}}{2}$																													
Mathématiques	4 moyennes	X		note écrit 2	$\frac{\text{note école} + \text{note examen}}{2}$																													
Domaine spécifique																																		
Mathématiques	4 moyennes	X		note écrit 2	$\frac{\text{note école} + \text{note examen}}{2}$	notes finales 9																												
Sciences naturelles	4 moyennes	X		note écrit 2	$\frac{\text{note école} + \text{note examen}}{2}$																													
Physique	semestres 5 + 6	X																																
Physique & Chimie	semestres 7 + 8	$\frac{\text{moy. phy.} + \text{moy. chi.}}{2}$																																
Domaine complémentaire																																		
Histoire et institutions politiques	4 moyennes	X			note école	notes finales 9																												
Economie et droit	4 moyennes	X			note école																													
Interdisciplinarité																																		
TIB	2 moyennes	X		note TIP	$\frac{\text{note TIB} + \text{note TIP}}{2}$	6 5,9 5,8 etc.																												
TIP																																		
<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 15%;"></td> <td style="width: 15%; text-align: center;">6</td> <td style="width: 15%; text-align: center;">6</td> <td style="width: 15%; text-align: center;">6</td> <td style="width: 15%; text-align: center;">6</td> <td style="width: 15%; text-align: center;">6</td> <td style="width: 15%; text-align: center;">6</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">Précision/arrondissement</td> <td style="text-align: center;">5,5</td> <td style="text-align: center;">5,5</td> <td style="text-align: center;">5,5</td> <td style="text-align: center;">5,5</td> <td style="text-align: center;">5,5</td> <td style="text-align: center;">5,5</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">5</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">etc.</td> <td style="text-align: center;">etc.</td> <td style="text-align: center;">etc.</td> <td style="text-align: center;">etc.</td> <td style="text-align: center;">etc.</td> <td style="text-align: center;">etc.</td> </tr> </table>								6	6	6	6	6	6	Précision/arrondissement	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5		5	5	5	5	5	5		etc.	etc.	etc.	etc.	etc.	etc.
	6	6	6	6	6	6																												
Précision/arrondissement	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5																												
	5	5	5	5	5	5																												
	etc.	etc.	etc.	etc.	etc.	etc.																												

MP TASV

Filière en 6 semestres

Calcul des notes

Disciplines	Note d'école		Examens		Note de branche	Note globale (moyenne finale)
	moyennes de chaque semestre	moyennes intermédiaires	oraux (préparation et oral, en minutes)	note d'examen		
Domaine fondamental						
Français	6 moyennes	 	150	écrit + oral 2	$\frac{\text{note école} + \text{note examen}}{2}$	notes finales 9
Allemand / Italien	4 moyennes	 	120	écrit + oral 2	$\frac{\text{note école} + \text{note examen}}{2}$	
Anglais	4 moyennes	 	120	écrit + oral 2	$\frac{\text{note école} + \text{note examen}}{2}$	
Mathématiques	3 moyennes	 	150	note écrit	$\frac{\text{note école} + \text{note examen}}{2}$	
Domaine spécifique						
Mathématiques	3 moyennes	 	180	note écrit	$\frac{\text{note école} + \text{note examen}}{2}$	* 80 minutes physique 40 minutes chimie
Sciences naturelles	4 moyennes	 	120*	note écrit	$\frac{\text{note école} + \text{note examen}}{2}$	
Physique Physique & Chimie	semestres 3 + 4 semestres 5 + 6	$\frac{\text{moy. phy.} + \text{moy. chl.}}{2}$				
Domaine complémentaire						
Histoire et institutions politiques	4 moyennes	 			note école	note école
Economie et droit	4 moyennes	 			note école	
Interdisciplinarité						
TIB	2 moyennes	 		note TIP	$\frac{\text{note TIB} + \text{note TIP}}{2}$	6 5,9 5,8 etc.
TIP		 				
Précision/arrondissement	6 5,5 5 etc.	6 5,5 5 etc.	6 5,5 5 etc.	6 5,5 5 etc.	6 5,5 5 etc.	6 5,9 5,8 etc.